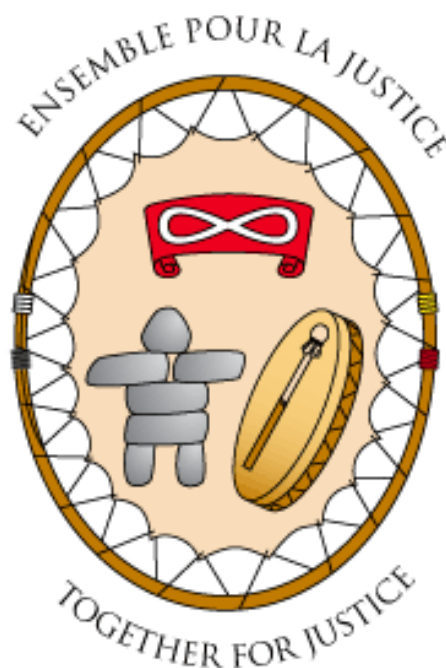


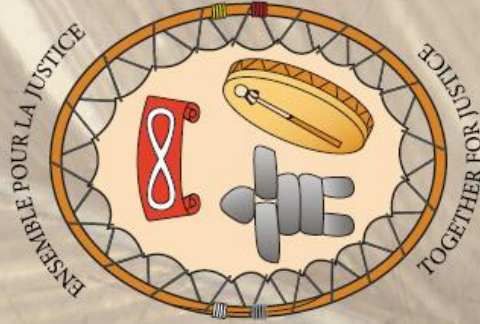
Les Services parajudiciaires autochtones du Québec



Rapport annuel 2018-2019



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Siège social

190 Chef Max Gros-Louis
Wendake, Québec G0A 4V0
Téléphone : 418-847-2094
Télécopieur : 418-847-5799
Web : www.spaq.qc.ca
Courriel : info@spaq.qc.ca



CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES

NORD
Kuujuaraapik
Courriel & Téléphone
cwkuujuaraapik@spaq.qc.ca
819 929-3336

Kuujuuaq
cwkuujuuaq@spaq.qc.ca
819 964-2881
Kawawachikamach /
Matimekush cpmatimekush@spaq.qc.ca
418 585-2686 / 1 844 413-3320

Chisasibi
cwchisasibi@spaq.qc.ca
819 895-2126
Mistissini
cwmistissini@spaq.qc.ca
418 923-2661

NORD-OUEST
Timiskaming
cwtemisc@spaq.qc.ca
819 723-2313
Val-d'Or
cpvaldor@spaq.qc.ca
819 825-7549

SUD-OUEST
Kitigan Zibi
cpmaniwaki@spaq.qc.ca
819 449-2638
Fort-Coulonge
cpfortcoulonge@spaq.qc.ca
819 683-3493

SUD
Kahnawake
cwkahnawake@spaq.qc.ca
450 638-5647, sans frais : 1 888 239-2999
Montréal
cpmontreal@spaq.qc.ca
514 543-7903, frais virés : 514 543-7902

HAUTE MAURICIE

La Tuque
cplatuque@spaq.qc.ca
819 523-2086

LAC-SAINT-JEAN

Mashteuiatsh
cpmashteuiatsh@spaq.qc.ca
418 275-5878

EST

Wendake
cpwendake@spaq.qc.ca
418 847-2094

Listuguj
cwlstuguj@spaq.qc.ca
418 788-5455

CÔTE-NORD

Pessamit
cpbetsiamites@spaq.qc.ca
418 567-4443

Uashat Mak Mani-Utenam
cpseptiles@spaq.qc.ca
418 968-2118

AGENTS DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONES

LAC-SAINT-JEAN
Mashteuiatsh
cpmashteuiatsh@spaq.qc.ca
418 275-5878

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION

Québec
1 866 622-7100
Trois-Rivières
1 866 292-6281
Bordeaux
514 336-7700 poste 2408
Lac-Écarle
450 664-1234
St-Jérôme
450 436-8144
Hull
819 772-3065
Baie-Comeau
418 294-8646
Amos
1 866 491-4221

Contactez Les Services Parajudiciaires Autochtones du Québec à notre bureau le plus près.



ENSEMBLE POUR LA JUSTICE ADAPTÉE AUX AUTOCHTONES

LES SERVICES
PARAJUDICIAIRES
AUTOCHTONES DU QUÉBEC
THE NATIVE PARA-JUDICIAL
SERVICES OF QUEBEC



www.spaq.qc.ca
418 847-2094

LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Rapport annuel 2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT.....	3
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2019.....	4
PROGRAMMES 2018-2019.....	6
PLAN D’ACTION 2019-2020.....	13
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	15

MOT DU PRÉSIDENT



Confiance en soi. Autodiscipline. Leadership. Celles-ci sont les valeurs fondamentales que *Les Services parajudiciaires autochtones du Québec* vise à encourager chez nos conseillers parajudiciaires, intervenants communautaires, intervenants accompagnateurs autochtones et coordonnateur de la ligne 1 888 844-2094. En partenariat avec le ministère de la Justice du Québec et celui du Canada, le ministère de la Sécurité publique et tous nos partenaires, nous offrons nos services dans la compréhension du système judiciaire criminel et pénal, et ce, à chaque année depuis plus de 35 ans.

Nos programmes offrent aux Autochtones un accompagnement culturellement pertinent et sécurisant dans tout l'univers de la justice au Québec et ce programme répond aux besoins de tous les Autochtones, peu importe leur degré d'implication. Que ce soit de participer à une audience de libération conditionnelle, accompagner une victime lors d'une dénonciation, informer adéquatement la clientèle autochtone dans le processus judiciaire, nul ne peut douter de notre expertise et de notre efficacité. Je suis fier du travail accompli encore cette année par l'ensemble du personnel.

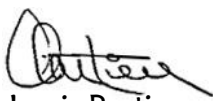
L'année 2018-2019 fut celle de la mise en place de nouveaux programmes dans les établissements de détention provinciaux et la bonification de notre mandat par l'ajout de services dédiés aux Aînés. Quelle réussite! La confiance que nous portent le gouvernement du Québec et les partenaires du milieu est indéniable et nous stimule dans le développement de notre mission.

Je tiens donc à saluer cette confiance inestimable et à remercier également le conseil d'administration pour son implication soutenue. Mes plus sincères remerciements sont également adressés à l'ensemble du personnel de *Les Services parajudiciaires autochtones du Québec* qui, collectivement et rigoureusement, fait la différence pour nombre d'Autochtones année après année.

Je suis honoré de présider cette belle organisation.

Unis pour la justice,

Le Président,



Louis Bastien

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

LES SERVICES PARAJUDICIAIRES
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2019

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2019

LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2019

	2 0 1 9	2 0 1 8
	\$	\$
PRODUITS		
Ministère de la Justice du Québec	1 454 976	1 361 990
Ministère de la Sécurité publique du Québec	368 721	112 564
Ministère de la Justice du Canada	112 046	60 000
Autres	3 322	8 892
	1 939 065	1 543 446
Produits reportés au début	136 645	118 100
	2 075 710	1 661 546
Produits reportés à la fin	195 894	136 645
	1 879 816	1 524 901
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 267 149	1 127 808
Loyers	76 727	73 920
Entretien et réparations	14 747	19 978
Assurances	22 825	22 236
Honoraires professionnels et honoraires de consultation	43 440	10 795
Honoraires d'audit	7 133	6 852
Frais de l'assemblée générale annuelle	28 904	17 751
Frais de voyage, frais de repas et d'hébergement, location et aménagement de salles	288 668	173 220
Frais de formation	2 067	2 592
Télécommunications	33 885	31 076
Publicité et promotion	10 000	9 347
Papeterie et frais de bureau	21 529	15 478
Traduction simultanée	5 920	-
Intérêts sur l'emprunt bancaire	-	69
Frais bancaires	1 605	1 490
Divers	1 467	979
	1 826 066	1 513 591
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	53 750	11 310
Amortissement des immobilisations corporelles	9 569	9 125
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	44 181	2 185

PROGRAMMES 2018-2019



PROFIL DE NOTRE CORPORATION

Depuis 1978, le gouvernement fédéral finance le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans le cadre d'accords de contribution conclus avec les gouvernements provinciaux participants.

Dans les trois territoires, l'appui financier du gouvernement fédéral est offert dans le cadre d'ententes sur les services d'accès à la justice. Ces ententes permettent au gouvernement fédéral d'offrir des services de justice en matière criminelle et civile, d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, d'information et de vulgarisation à l'intention du public en général.

Les Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ), par les services offerts dans le cadre de son programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, tend à atténuer l'ensemble des difficultés que rencontrent les Autochtones impliqués dans le système de justice criminel et pénal.

Principal programme depuis la création des SPAQ, les conseillers parajudiciaires autochtones sont répartis en dix-sept points de service dans la grande province de Québec. Depuis plus de 35 ans, ils assistent les membres de leurs communautés impliqués dans le système judiciaire criminel et pénal dans le but de faciliter la compréhension de son fonctionnement, de ses implications, de leur faire connaître leurs responsabilités et leurs droits face aux procédures dans lesquelles ils ont à faire face. Par leur implication, les conseillers parajudiciaires s'assurent tout au cours du processus judiciaire que les inculpés autochtones reçoivent un traitement juste et équitable.

Les conseillers parajudiciaires informent les intervenants du système judiciaire des particularités, des us, des coutumes et des valeurs spécifiques aux différentes communautés des premières Nations, des Inuits et des Métis afin qu'ils en tiennent compte au cours des procédures impliquant un membre de ces communautés.

Les conseillers parajudiciaires autochtones desservent prioritairement la chambre criminelle de la Cour du Québec, le tribunal de la jeunesse, les tribunaux tribaux et sur demande les cours municipales.

En plus de cette attention particulière pour les inculpés autochtones, les conseillers parajudiciaires dispensent leurs services tant aux victimes qu'aux témoins d'acte criminel.

Les conseillers parajudiciaires participent, en collaboration avec les communautés qui le désirent, au développement d'initiatives communautaires ayant comme objectif d'accroître la participation des membres de la communauté à l'administration de la justice et d'améliorer les services judiciaires au sein de ces communautés.

Avec les années, nous avons su diversifier nos services pour répondre aux besoins de nos clientèles, et ce, toujours dans un souci d'offrir des services culturellement adaptés et pertinents.

Faits saillants 2018-2019 – Les conseillers parajudiciaires autochtones

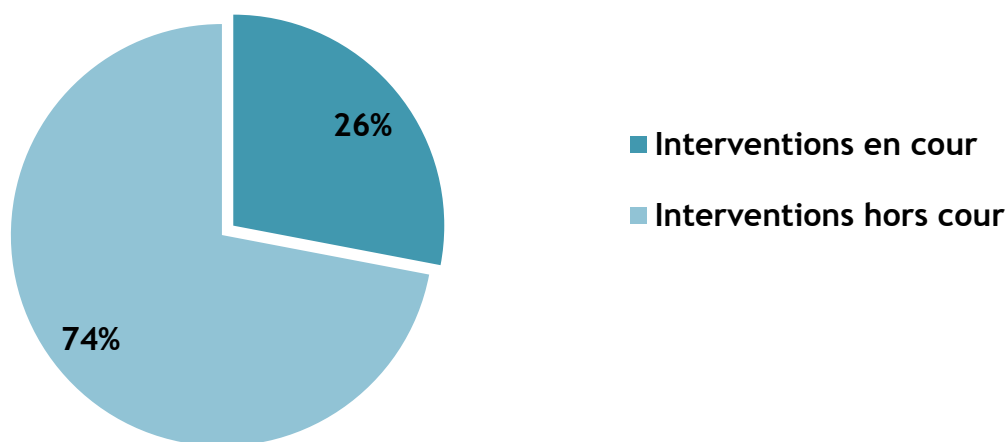
Toujours au centre de nos actions, le programme des conseillers parajudiciaires continue d’être indispensable dans l’ensemble des communautés desservies et nos statistiques le prouvent année après année. Notre travail collectif a un impact majeur sur nos collectivités et se doit d’être constamment ciblé et amélioré pour contrevenir à la baisse du taux de criminalité.

Notre clientèle compte 5488 clients cette année. De ce nombre, l’équipe des conseillers parajudiciaires a desservi 4868 accusés, ce qui représente 89 % de la clientèle. 1,6 % seulement sont des victimes et des témoins et 9,7 % représentent les autres clients qui sont surtout des membres de la famille des clients ou des demandes de renseignements divers relatives au système de justice.

5488 CLIENTS	2018-2019	HOMMES	FEMMES	ADOLESCENTS
ACCUSÉS	4868	3361	1286	221
VICTIMES	68	29	37	2
FAMILLES	58	11	45	1
TÉMOINS	20	10	10	0
AUTRES	474	284	184	6

Les conseillers parajudiciaires ont également offert plus de 24 000 services selon la répartition suivante :

Les services des conseillers parajudiciaires 2018-2019



En 2018-2019, tous les conseillers parajudiciaires ont fait preuve de professionnalisme et de polyvalence et ont ajouté des compétences à leurs champs d’expertise pour répondre aux besoins grandissants de nos clientèles et à l’essor de notre corporation.



LA FORMATION

Pour appuyer notre personnel et maintenir la qualité des services offerts aux membres des communautés impliquées dans le processus judiciaire criminel et pénal, l'ensemble des conseillers parajudiciaires a participé à deux formations au cours de l'année.

La première s'est déroulée à Wendake en janvier 2019, le projet Amishk, et portait sur les thématiques identifiées par les conseillers : gérer efficacement son temps et atteindre l'équilibre, faire tomber des barrières et professionnalisations des services, offrir une assistance technique aux conseillers pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, atelier thématique Gladue, etc. Toujours populaire et appréciée de notre équipe, cette formation a répondu aux attentes de chacun et a permis de vivre un moment associatif mobilisateur.

La seconde rencontre de développement des compétences fut le rassemblement national à Ottawa en mars 2019 avec l'ensemble des intervenants clés du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones du Canada. Des grands thèmes abordés, notons : l'application des principes de l'arrêt Gladue aux enquêtes sur la remise en liberté sous caution, le travail collaboratif avec les intervenants judiciaires et l'actualisation des rôles et responsabilités des conseillers parajudiciaires autochtones à travers le Canada. Cette rencontre a également permis de célébrer le 40^e anniversaire du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones du Canada et de mettre en lumière le travail des acteurs terrains du programme, soit les conseillers parajudiciaires. Évidemment, des formations spécifiques aux nouveaux conseillers parajudiciaires sont tenues selon le roulement de personnel chaque année. En 2018-2019, deux formations ont eu lieu pour les nouveaux conseillers parajudiciaires assignés aux territoires de Wendake et de Mistissini. Ces formations avaient pour but de les initier au processus judiciaire criminel adulte et pour adolescent.

La mise en œuvre du programme de conseillers parajudiciaires est possible grâce aux contributions financières des ministères de la Justice des deux paliers de gouvernement. Quant aux formations, en 2018-2019, elles ont été toutes deux des initiatives de Justice Canada.



LE PROGRAMME D'AGENTS DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONES

Les premiers services d'agents de surveillance communautaire autochtones ont débuté en novembre 2007 dans les communautés de Mashteuiatsh et d'Obedjiwan. Ce service vise à faciliter la réinsertion sociale des Autochtones délinquants sous ordonnances de probation comportant une surveillance, sous ordonnance d'emprisonnement avec sursis ou en libération conditionnelle. Pour être admissible à ce programme, le délinquant autochtone doit être mobilisé et intéressé à participer activement à une réinsertion sociale positive au sein de la communauté.

Afin de pouvoir s'acquitter de ce mandat adéquatement, deux employés ont été formés, soit M. Stéphane Duchesne et M. Pierre Lainé qui interviendront en remplacement, si nécessaire. Au cours de l'année, la charge de travail moyenne par mesure correctionnelle représente environ 93,2 % de cas de probation et 6,8 % de sursitaire. Durant cette période, 44 nouveaux dossiers ont été transférés sous la charge de l'agent de surveillance pour un total de 562 inscriptions.

Cette initiative est financée par le ministère de la Sécurité publique du Québec.



LES RAPPORTS DE TYPE GLADUE

Depuis 2014, SPAQ a développé une expertise essentielle au système de justice actuel avec la rédaction de rapport de type Gladue pour les accusés autochtones. À ce jour, 11 employés sont qualifiés et accrédités à être des rédacteurs de rapport de type Gladue et cinq sont en formation. Tous sont sous la supervision d'une coordonnatrice senior qui travaille ardemment à développer les compétences de l'équipe et à parfaire les connaissances des intervenants de la justice et avocat. Quant à la pertinence de ces rapports, ils sont d'une grande importance pour tout Autochtone dans la détermination de la peine.

Pour répondre aux enjeux de rédaction de ce type de rapport chez certaines communautés, nous pouvons désormais compter sur la Société Makivik qui est responsable de la rédaction de ces rapports pour les communautés inuites, en ce qui concerne les Cris, Administration régionale crie. Cette alternative ciblée aura permis de remarquer une baisse significative des plaintes des intervenants judiciaires à l'égard de ces rapports.

Évidemment, cette nouvelle portion de notre mandat n'est pas sans enjeux. Qu'on pense au délai de réception des demandes, à la révision et à la correction des rapports, au grand défi émotif de recevoir les confidences des accusés et bien plus. Par contre, et paradoxalement, cette mise en œuvre est importante et continue de capter vivement l'intérêt des conseillers parajudiciaires autochtones, tout en renforçant le sentiment d'empathie face à leurs pairs impliqués dans le système de justice. La rédaction de ces rapports est souvent longue et émotive, les rédacteurs vivent avec cette situation avec grand respect.

En 2018-2019, la corporation a été responsable de 79 rapports de type Gladue et la progression de ces demandes est en hausse année après année.



LE PROGRAMME DES VICTIMES D'ABUS POLICIERS

Cette année encore, plusieurs Autochtones se sont plaints d'abus de la part des policiers. Le nombre de plaintes semble avoir diminué, mais il n'en est rien. Nous sommes à même de constater par les nombreux appels que le profilage racial et le harcèlement policier deviennent plus subtils et moins faciles à cerner. Il semble évident que les gestes reprochés sont de plus en plus basés sur l'identité propre des Autochtones qui se disent victimes de profilage.

Tout de même, demeure la peur de porter plainte pour les victimes; les Autochtones ne veulent pas subir de pression de la part des autres policiers. Cette peur est omniprésente dans les confidences entendues au téléphone par exemple, conversations qui parfois sont difficiles à entendre. Cette année, quelques plaintes proviennent de personnes incarcérées pour mauvais traitements bien que le Bureau des enquêtes indépendantes ne traite pas ce genre de plaintes.

Nos observations et actions ont malheureusement permis de dresser un portrait type de clientèle susceptible d'être victime d'abus :

- Être une femme
- Être célibataire, séparée ou divorcée
- Être Autochtone
- Vivre une situation de pauvreté
- Avoir un faible niveau d'éducation

Nos conseillers à travers la province font aussi un travail de sensibilisation exemplaire auprès des victimes et appuient le Bureau des enquêtes indépendantes lors des rencontres, des rappels de rendez-vous, assurent souvent des services de traduction en dialecte autochtone et accompagnent même la victime dans tout le processus pour s'assurer de la sécuriser et de concrétiser le processus.

Nos services sont confidentiels, structurants et culturellement pertinents. Ils sont essentiels et c'est avec une détermination empathique que nous poursuivons notre mandat.

Les RÉSULTATS de la ligne 1-888 844-2094

2018-2019 en statistiques

Appels Femmes			Appels Hommes		Appels SPVM	
	Appels reçus	Appels faits	Appels reçus	Appels faits	Appels reçus	Appels faits
TOTAL	28	16	17	10	18	3

Plaintes Femmes		Plaintes Hommes	Plaintes envoyées SPVM		Contacts	
	Appels reçus	Appels reçus	Femmes	Hommes	Reçus	Faits
TOTAL	0	6	0	6	13	21

Appels faits : Appels de suivis, retours d'appels

SPVM : Appels faits incluent également les courriels



LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE DES PERSONNES CONTREVENTES

2018-2019 marque un ajout essentiel et structurant à notre mandat et notre mission. En fait, nous offrons désormais les services d'accompagnement des personnes autochtones en établissement de détention provincial, une grande fierté pour notre corporation.

Ce programme consiste à offrir des services d'accompagnement aux personnes autochtones condamnées à une peine d'incarcération, visant à favoriser l'amorce d'un processus de réhabilitation ou de guérison à l'aide d'une approche culturellement adaptée. Les tâches de ce programme sont complètes, transversales et agréablement bien reçues de la part de cette clientèle trop souvent négligée. Ces services sont délivrés dans les établissements suivants :

- Établissement de détention de Baie-Comeau
- Établissement de détention de Québec
- Établissement de détention de Trois-Rivières
- Établissement de détention de Montréal (Bordeaux)
- Établissement de détention de Saint-Jérôme
- Établissement de détention de Laval (Leclerc de Laval)
- Établissement de détention de Hull
- Établissement de détention d'Amos



UN AUTRE AJOUT : LE PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE/VISITE DES AÎNÉS

Aussi nouveau en 2018-2019, ce programme découle directement de la mise en œuvre de la mesure du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits sous la responsabilité de la Direction générale des services correctionnels du Ministère de la Sécurité publique.

Ce programme vise essentiellement à diversifier l'offre de services pour la clientèle autochtone en établissement de détention en recourant à une approche adaptée sur le plan culturel susceptible d'en augmenter l'efficacité. Il permet également de promouvoir l'action collaborative avec les communautés autochtones et la participation de celles-ci au processus de réinsertion sociale des personnes autochtones incarcérées.

Apport culturel indéniable, ce programme permet des rencontres de partage avec des aînés autochtones, en groupe ou individuel, le cas échéant, de partage occasionnel de nourriture traditionnelle et lorsque possible, des enseignements traditionnels, cérémonies et activités culturelles ou spirituelles. Il est évident que ce programme répond à un besoin criant chez les Autochtones incarcérés et permet de surcroît de favoriser le maintien ou la réappropriation des fondements de leur culture identitaire autochtone, et surtout, de favoriser l'ouverture au changement et l'amorce d'un processus de réhabilitation et/ou de guérison. Il est indéniable que cette initiative permet de réduire la surreprésentation des Autochtones en milieu carcéral.

Les visites d'aînés ont lieu dans dix établissements de détention, et ce, sur une base mensuelle.



PARLONS DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2019, la moyenne d'ancienneté des conseillers parajudiciaires était de 13,25 années de service. Notre corporation peut compter sur des employés fidèles, impliqués et dévoués. Comme par le passé, nous avons sans contredit une mémoire collective impressionnante qui fait la force des services que nous offrons et qui assurent de bien remplir les mandats qui nous sont confiés.

ANCIENNETÉ DES EMPLOYÉS	NOMBRE
Moins de 1 an	2
1 à 5 ans	9
6 à 10 ans	0
11 à 15 ans	2
16 et 20 ans	0
21 à 25 ans	0
Plus de 25 ans	7

Félicitations à tous pour les bons et loyaux services offerts au cours de toutes ces années dont Mme Sharon McBride, coordonnatrice Gladue et Mme Marcelle Thibaudeau, directrice générale, qui comptent toutes deux 30 ans de services. Nous espérons pouvoir compter encore longtemps sur leur professionnalisme et leur dévouement afin de maintenir d'excellents services à la clientèle.

TOUS ENSEMBLE POUR LA JUSTICE.

La directrice générale,


Marcelle Thibaudeau

PLAN D'ACTION 2019-2020



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Maintenir des services de conseiller parajudiciaire sur les territoires acquis et accroître son essor dans d'autres territoires et communautés tels que Maria, Manawan et Amos/Senneterre;
- Élargir nos services de pair avec nos partenaires sur thématiques spécifiques (Centre de justice de proximité, programme de mesures de rechange pour adulte et le programme de justice alternative, service en protection de la jeunesse);
- Continuer à travailler avec les gouvernements concernés, aux travaux prescrits dans le Rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, pour éliminer la surreprésentation des jeunes Autochtones en détention et établir des sanctions communautaires réalistes qui offriront des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants autochtones, de fournir un financement suffisant et stable à cet égard et de cibler les causes sous-jacentes du comportement délinquant;
- Bonifier le nombre de rédacteurs Gladue et sensibiliser davantage les acteurs du système de justice à notre expertise et notre crédibilité;
- Former davantage les conseillers parajudiciaires rédacteurs Gladue afin de réduire le taux d'incarcération des Autochtones.

Plus spécifiquement :

1. Favoriser le développement de l'association

- Continuer de maximiser le réseautage et le maillage avec les autres provinces prestataires du programme d'assistance parajudiciaire autochtone;
- Établir de nouvelles relations et renouveler les relations existantes avec les différents ministères impliqués des deux paliers de gouvernement et partenaires du système de justice et milieu communautaire;
 - Accroître le nombre de travailleurs et de services de première ligne;
 - Travailler en collaboration pour assurer des conditions d'emploi équitables et des salaires équitables;
- Faire reconnaître le programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans le système judiciaire.

2. Offrir de la formation et promouvoir nos services

- Tenir une session de formation annuelle pour l'ensemble des conseillers parajudiciaires autochtones du Québec en ce qui a trait à la protection de la jeunesse pour offrir un service de qualité et efficace;
- Encadrer le personnel impliqué dans les nouveaux programmes et services de notre corporation;
- Faire rayonner la qualité, le professionnalisme et l'indispensabilité de nos services de partenaires, des communautés autochtones et de la population autochtone par une stratégie de promotion numérique.

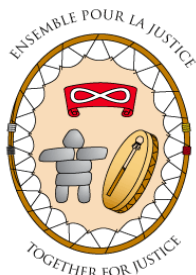
3. Avoir recours à des pratiques prometteuses et innovantes

- Coordonner et parfaire le service de soutien aux victimes pour mieux les accompagner dans le processus de dépôt de plainte à l'endroit de policiers, tel que mandaté par le ministère de la Sécurité publique;
- Offrir des services d'accompagnement des personnes autochtones en établissement de détention, avec le ministère de la Sécurité publique et le service d'aînés, structurer l'offre de services et former les intervenants concernés;
- Établir de nouvelles relations et renouveler les relations existantes avec l'État, les avocats de service, l'assistance judiciaire, la police et les autres programmes offerts à la clientèle autochtone de la province de Québec.

4. Assurer le programme d'agents autochtones de surveillance communautaire

- Faire connaître l'intérêt de *Les Services parajudiciaires autochtones du Québec* aux différentes directions régionales des *Services correctionnels du Québec* et négocier des ententes de services pour mettre en œuvre le programme dans des communautés additionnelles.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Lors de notre 38^e Assemblée annuelle, le comité exécutif du conseil d'administration de la corporation a été élu :

M. Louis Bastien, Président

M. Jean Jolicoeur, Vice-président

M^{me} Pierrette St-Onge, Secrétaire-trésorière

De plus, nous avons le plaisir de vous présenter les membres du conseil d'administration de 2019-2020.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. LOUIS BASTIEN	PRÉSIDENT	CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT
M. JEAN JOLICOEUR	VICE-PRÉSIDENT	ALLIANCE AUTOCHTONE DU QUÉBEC
MME PIERRETTE ST-ONGE	SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	CONSEIL TRIBAL MAMUITUN
MME LUCY KUMARLUK	MEMBRE	ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK
M. FRANKIE CÔTÉ	MEMBRE	NATION ALGONQUINE ANISHINABEG
M. DONALD NICHOLLS	MEMBRE	GRAND CONSEIL DES CRIS / ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE
M. AURÈLE DUBÉ	MEMBRE	CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW
MME VIVIANE MICHEL	MEMBRE	FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
M. GEORGE MARTIN	MEMBRE	LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Évaluation du Rassemblement national

Hôtel Marriott d'Ottawa, mars 2019

RASSEMBLEMENT NATIONAL

Environ 300 personnes, provenant de 7 provinces et des 3 territoires, ont participé au Rassemblement national de 2019, un événement de deux jours durant lequel ils ont pu écouter des conférenciers, participer à 9 séances en petits groupes et à des tables rondes ainsi que prendre part à un gala de remise de prix mettant en vedette des artistes autochtones.



L'hôte de l'événement, le Centre d'amitié autochtone d'Odawa, a conduit l'évaluation.

On a demandé aux participants d'évaluer les aspects de chaque séance en petits groupes. Un sondage général a également été réalisé afin d'évaluer d'autres éléments du rassemblement.

Les résultats de l'évaluation étaient extrêmement positifs.

COMMENTAIRES



"Cette conférence était fantastique. J'espère participer à beaucoup d'autres conférences et tirer profit du savoir de nombreuses personnes fortes et extraordinaires."

"Bel endroit, commode et convenable pour des séances en petits groupes."

"Très bien organisé. Chaque conférencier a fourni de l'information pertinente pour les communautés, les clients et les conseillers parajudiciaires."



"J'en veux plus et je suis fier de faire partie de la famille des conseillers parajudiciaires et d'aider les gens."

"Une révélation — des outils et des modèles formidables."

RECOMMANDATIONS

Accorder plus de temps pour s'exprimer sur les sujets abordés.

Fournir plus de renseignements/d'ateliers propres à chaque province.

Fournir des appareils d'interprétation à l'entrée.

Distribuer des copies des présentations et des documents.

Diversifiez les sujets pour les événements futurs.

Offrir de l'information additionnelle sur les sujets abordés lors des séances en petits groupes.

LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC



LES 17 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

www.autochtones.gouv.qc.ca

Québec